



JEU-CONCOURS : DESSIN DE NOËL

1. Organisateur et durée du jeu-concours

La Ligue de Football de Normandie, dont le siège social est situé au 19, rue Paul Doumer – 14 100 LISIEUX (ci-après « l'organisateur ») souhaite organiser un jeu-concours intitulé « Jeu-concours dessins » dont les gagnants seront désignés dans les conditions définies ci-après.

Le jeu-concours se déroulera du Lundi 2 décembre 2024 au Vendredi 20 décembre 2024.

2. Conditions de participation au jeu-concours

- 2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique entre 5 et 11 ans licenciée à la F.F.F.
- 2.2. Le Participant mineur doit, préalablement à sa participation, obtenir une autorisation parentale ou de son représentant légal.
- 2.3. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement ») disponible sur le site internet de la Ligue de Football de Normandie à l'adresse : <https://normandie.fff.fr/documents/?cid=30>
- 2.4. Le jeu-concours est limité à deux dessins maximum par personne. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative.
- 2.5. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraîne la nullité de la participation du Participant.
- 2.6. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

3. Principe du jeu-concours et modalités de participation

Pour valider sa participation, le participant doit :

- Envoyer le ou les dessins à cgrignon@normandie.fff.fr avant le vendredi 20 décembre 2024

4. Désignation du gagnant

10 dessins seront sélectionnés par le jury de la Ligue de Football de Normandie.

Ces 10 dessins seront publiés sur Facebook entre le 23 décembre et le 27 décembre 2024 et celui qui obtiendra le plus de « j'aime » sur son dessin sera désigné comme le vainqueur.

5. Dotations

Les dotations du jeu-concours sont les suivantes

Les dotations sont les suivantes :

- 1^{er} au 3^{ème} : 1 ballon de Football – 1 sac Nike
- 4^{ème} au 10^{ème} : 1 ballon de Football



6. Remise de la dotation

A l'issue du jeu concours et d'un éventuel tirage au sort en cas d'égalité, l'Organisateur s'engage à prendre contact avec le gagnant dans les plus brefs délais.

La dotation sera à venir chercher au siège de la Ligue ou du District le plus proche.

7. Gratuité de la participation

La participation, se faisant par mail sur une base de gratuité, ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseurs d'accès à internet est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage en général.

8. Utilisation des données personnelles du Participant

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données)., les Participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des Participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

9. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

10. Accessibilité du Règlement

Le Règlement peut être consulté librement sur le site internet de la Ligue de Football de Normandie à l'adresse : <https://normandie.fff.fr/documents/?cid=30>

11. Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.